

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 12 décembre 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 décembre 2012

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2012, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire****Première partie**968**Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016**

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012

Discussion – Reprise968

Plan des investissements – Années 2013 à 2016988

Ordre du jour

Voir bulletin N° 7/I du 11 décembre 2012.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} Thérèse de Meuron, Martine Fiora-Guttmann, Claude Nicole Grin, Sophie Michaud Gigon, Diane Wild.

Membres absents non excusés : MM. Matthieu Carrel, Fabrice Moscheni.

Membres présents 93

Membres absents excusés 5

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Nous avons juste le quorum en ce moment et nous allons pouvoir démarrer cette séance. Mesdames et messieurs, j'ouvre la séance.

Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2013. Plan des investissements pour les années 2013 à 2016.

Préavis N° 2012/45 du 18 octobre 2012

Discussion – Reprise

La présidente : – Nous reprenons donc le budget tel que nous l'avons laissé hier soir et nous prenons la direction

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

J'ouvre la discussion générale sur cette direction. La parole n'est pas demandée donc nous allons passer en revue les différentes rubriques.

La discussion n'est pas demandée.

310 Corps de police

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais intervenir aux points 3101.301 – 303 – 304 – 313 – 319 et 437. Tous ces points découlant les uns des autres sont liés à l'exploitation de 14 nouveaux radars dont l'achat figure dans le préavis 2012/48 – Autorisations d'achat. Le PLR refusera par voie d'amendement les montants relatifs à cette exploitation ainsi qu'à l'augmentation des recettes d'amendes découlant de ces nouveaux radars. En effet au cours de cette année 2012, la Municipalité a déjà demandé au Conseil communal de lui octroyer les montants nécessaires à l'équipement de 5 nouveaux radars. Relevant un fait piquant, d'une part la Gauche de ce Conseil refuse d'équiper certaines places de caméras de vidéo-surveillance pour lutter contre la délinquance mais par contre veut équiper notre Commune de 14 nouveaux radars.

Amendement

3101 Corps de Police

301 : traitements

Amendement : - 225 800.-

303 : Assurances sociales

Amendement : - 19500.-

304 : Caisse de pensions

Amendement : - 45 500.-

313 : Equipement personnel

Amendement : - 29 700.-

319 : Impôts, taxes et frais divers

Amendement : - 120 000.-

437 : Amendes

Amendement : - 1 000 000.-

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Selon le BPA, une vitesse excessive ou inadaptée reste la cause première des accidents. En ville ce sont essentiellement les piétons qui en font les frais et c'est aussi en ville que l'on observe le plus grand nombre d'accidents. Et l'on parle ici non seulement de blessés mais aussi de personnes qui décèdent. A Lausanne, grâce à une politique active en matière de sécurité routière, le nombre d'accidents a diminué. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore à faire, d'où la proposition d'augmenter le nombre d'appareils radars. Il faut rappeler que nous vivons une époque où les interdictions ou restrictions de comportements problématiques sont de moins en moins respectées. Or la cohabitation, la vie en société, le partage de l'espace public reposent sur le respect d'un certain nombre de règles. Respecter les limitations de vitesse, adapter son comportement au volant ou au guidon en font partie. Et l'on respecte d'autant plus volontiers une règle que des contrôles sont mis en place et que des amendes viennent sanctionner leur non-respect. Et n'oublions pas que ces contrôles génèrent des recettes qui sont prélevées auprès d'usagers de nos rues qui ne respectent pas les lois en matière de sécurité routière. L'investissement est rapidement compensé par les recettes qu'il génère. Je vous suggère donc très fortement d'accepter l'achat de 14 nouveaux radars de contrôle du respect des feux et de la vitesse.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je ne veux pas répéter ce que M^{me} Decollogny a dit, mais c'est tout à fait exact. Nous avons eu une très forte diminution du nombre d'accidents sur les routes lausannoises depuis de nombreuses années et c'est très positif. Mais nous avons aujourd'hui encore 400 personnes qui sont blessées sur les routes chaque année et effectivement toutes les études du Bureau de prévention des accidents montrent que des contrôles plus fréquents, notamment par radars, sont de nature à diminuer le nombre d'accidents. Il y a donc bien un enjeu de santé publique derrière ces radars. Il faut aussi savoir qu'après l'installation de ces nouveaux radars, la Ville de Lausanne n'en aura pas plus que l'ensemble de l'Ouest lausannois, en proportion du nombre d'habitants. Nous resterons donc dans des proportions très raisonnables. Il faut savoir qu'en raison de la loi sur l'organisation policière, la Police municipale a des compétences plus élargies qu'avant en termes de contrôle des routes. Certains carrefours et routes lausannoises qui étaient sous la responsabilité de la Police cantonale passent maintenant sous celle de la Police municipale. C'est aussi dans cet esprit et pour répondre à cette demande que nous avons adapté le dispositif. Je vous invite donc à soutenir la position de la Municipalité et à refuser l'amendement de M^{me} Longchamp.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – D'autres études que celles menées par le BPA ont démontré que plus il y a des protections pour les usagers, notamment pour les piétons, moins ceux-ci sont vigilants et se lancent sur la route sans regarder où ils vont. C'est bien joli de dire qu'il faut mettre des radars ou des passages piétons, mais il faut voir aussi que l'on doit arrêter de déresponsabiliser le piéton.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je ne vais pas faire de grands discours, simplement vous dire que le groupe UDC dans son ensemble soutiendra l'amendement de M^{me} Longchamp.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Sans élément concret pour le démontrer, je ne puis m'empêcher de penser que ces radars supplémentaires, qui s'ajoutent à ce qui existe déjà, semblent être une « pompe à fric » plutôt qu'une nécessité de sécurité. Et de ce fait je soutiendrai bien évidemment l'amendement de ma collègue, M^{me} Longchamp.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 9 voix contre 4, avec 2 abstentions, la Commission des finances avait rejeté l'amendement.

La présidente : - Nous allons voter par voie électronique. Les personnes qui soutiennent l'amendement de M^{me} Longchamp votent oui. Les autres votent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M^{me} Longchamp

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 49 non, 26 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Longchamp. Je vous remercie.

330 Service du logement et des gérances

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Il arrive parfois que tout le monde n'aie pas le temps d'examiner l'ensemble de tous les rapports qui sont soumis. Je me permets de relire une prise de position de la Commission des finances : « *La Commission des finances par 11 voix, 3 abstentions et sans opposition, demande à ce que tous les dicastères présentent l'information concernant le patrimoine de la Ville selon la même logique que ce qui a été produit par Logement et gérances.* »

3700 Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne

La présidente : – La parole n'est pas demandée et nous sommes à la fin de cette Direction logement et sécurité publique. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous donner les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Le budget de cette direction tel qu'amendé a été accepté par la Commission des finances par 8 voix contre 2 et 5 abstentions.

La présidente : – Nous allons voter par voie électronique. Les personnes qui acceptent le budget tel qu'amendé de la Direction logement et sécurité publique, votent oui. Les personnes qui le refusent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget - Direction logement et sécurité publique

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 44 oui, 30 non et 3 abstentions, vous avez accepté le budget de la Direction logement et sécurité publique.

4. TRAVAUX

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aurais une question pour M. Français, je n'ai pas réussi à obtenir cette information en Commission des finances. J'étais un peu étonné de constater que plusieurs postes ont été supprimés dans la Direction des travaux, notamment un poste d'ouvrier, un poste de magasinier, un poste de maçon à plein temps, un poste de paveur, 1,5 poste de conducteur de camion, 3 postes d'ouvriers à la collecte de tri et un poste de contremaître. Je trouve ces suppressions relativement étonnantes vu les grands travaux qui sont prévus par la Ville ces prochaines années. J'aimerais donc comprendre comment M. Français justifie ces diminutions de postes et j'ai la crainte qu'il y ait là une forme d'externalisation du travail de la Ville avec de plus en plus de tâches qui seraient confiées à des mandataires privés.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je vous rassure, nous aurons toujours autant de travail, peut-être plus avec les chantiers auxquels vous venez de faire allusion. Pendant l'année 2012, une optimisation des postes de travail a été réalisée et vous en avez ici le bilan. Vous acceptez également une évolution du matériel mécanique au sein de la direction qui permet justement d'optimiser ces postes et d'être plus efficace sur le domaine public. C'est un long travail qui a été fait, présenté à la Municipalité et à votre Commission des finances.

4100 Service de la coordination et du cadastre

La présidente : – La parole n'est pas demandée.

4201 Service des routes et de la mobilité

M^{me} Florence Bettchart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR dépose un amendement contre la hausse du prix des macarons de parking. Ce que propose la Municipalité est un véritable scandale et je pèse mes mots. Le prix d'un macaron de parking passera en 2013 de 420 francs à 500 francs, soit une hausse de plus de 20 %. Il est rarissime que des tarifs prennent à ce point l'ascenseur. Alors que la croissance en Suisse sera pour cette année nulle voire négative, et que les salaires augmenteront de manière statistique d'environ 1 %, la taxe pour les macarons sera elle sera majorée de 20 % ! Cela signifie que quelqu'un qui gagne un salaire médian d'environ 5000 francs reçoit une augmentation statistique de 50 francs et verra ainsi sa hausse de salaire annulée par la hausse du prix des macarons. Est-ce que vous trouvez cela admissible ? Vous qui vous battez pour que les employés soient mieux rétribués, trouvez-vous admissible que leur éventuelle hausse de salaire soit « phagocytée » par un macaron de parking ? Par cette augmentation ce ne sont pas les riches lausannois qui sont visés, mais bien la classe populaire et la classe moyenne qui n'a pas d'autre choix que de se parquer dans la rue, un garage privé étant souvent trop dispendieux. La Ville de Lausanne va se retrouver parmi les trois villes les plus chères de Suisse. Seules Lucerne et Zoug sont plus onéreuses, selon une étude du Surveillant fédéral des prix de 2010. Dans les quatre plus grandes villes suisses, les macarons sont moins coûteux. A Zurich le prix est de 240 francs, à Bâle de 120 francs, à Berne de 264 francs et plus proche de chez nous, à Genève, de 200 francs. Payer 500 francs par année pour une place de parc qui n'est pas garantie devient absurde, d'autant plus qu'il n'est pas possible pour les habitants lausannois de payer cette somme en plusieurs tranches. Vous pouvez certes demander un macaron semestriel, mais il vous en coûtera 60 francs de plus par année. Cette mesure lèse à nouveau la classe moyenne qui ne verra plus qu'une solution à terme, celle de quitter Lausanne et ses taxes exorbitantes. Pour cette raison je vous demande de soutenir notre amendement.

Amendement

Direction des Travaux

Poste 4201.427 Revenus des biens du patrimoine administratif

Suppression de la hausse du prix des macarons **-400 000 francs**

M. Jacques Pernet (PLR) : – Au nom du PLR, je vais déposer un amendement concernant le compte 4201.427 qui traite de la hausse du tarif pour la réservation de places de parc lors de déménagement. L'amendement porte sur un montant de 56 000 francs en vue de supprimer de cette hausse. Cette taxe est une mauvaise idée car elle pénalise non seulement les citoyens qui emménagent ou qui déménagent, mais aussi les entreprises qui ont besoin de se parquer pour une période plus ou moins longue pour charger ou décharger des marchandises. L'augmenter revient à renchérir le prix du déménagement et certaines entreprises renonceront à ce service risquant ainsi de monopoliser les emplacements à disposition ou hors des cases pour décharger ou charger des marchandises. Ce n'est pas la meilleure manière d'accueillir les futurs nouveaux citoyens contribuables, nous vous demandons donc de suivre notre proposition d'amender cette rubrique 4201.427 pour 56 000 francs.

Amendement

Budget 2013**Concerne** : compte 4201.427**Rubrique** : Hausse du tarif pour la réservation de places de parc lors de déménagement**Amendement** : Suppression de cette hausse, soit -56 000.—

Amendement

*Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013 : Mesures PSAF – Réduction de recettes supplémentaires**Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :*

<i>No</i>	<i>Diminution de recettes</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
	4 – TRX		-836 000
	420 – Rtes et mobilité		
21	Hausse du prix des macarons	4201.427	-400 000
22	Hausse du tarif pour la réservation de place de parc lors de déménagement	4201.427	-56 000
	430 - Urbanisme		
26	Augmentation émoluments autorisations	4300.410	-150 000
27	Examen préalable des dossiers	4300.434	-180 000
28	Renvoi des dossiers non conformes	4300.434	-50 000
	Effet financier net sur le budget de fonctionnement		-836 000

La présidente : – La parole n'est plus demandée.**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – S'agissant de la hausse du prix des macarons, la Commission des finances avait refusé l'amendement par 10 voix contre 5.**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Avoir un véhicule occasionne des charges relativement importantes tout comme il y a des charges sur le domaine public. La Municipalité a décidé de revoir complètement sa tarification de l'utilisation du domaine public et c'est une hausse globale facturée aux gens qui y stationnaient. Différentes mesures ont été proposées dans le cadre de ce budget tout comme on facture à différentes entreprises l'occupation du domaine public. Il y a une équité de traitement et une mise à niveau par rapport au renchérissement. En ce qui concerne les macarons, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004, donc depuis huit ans. Voilà l'argumentation de la Municipalité et on ne peut que vous recommander de suivre notre proposition.**M. Philippe Ducommun (UDC)** : – L'augmentation du prix de ces macarons ne fait que prendre l'automobiliste lausannois pour une vache à lait et je vous recommande de suivre l'amendement qui est présenté.**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – La charge du domaine routier est relativement importante. Vous nous donnez la mission d'être attentifs à la charge automobiliste tout comme à celle de l'utilisation des transports publics. Cette semaine les utilisateurs des transports publics ont connu une hausse relativement importante, avec des pics globaux comme dans les chemins de fer. Ce n'est pas notre volonté de mettre en opposition l'un avec l'autre mais il y a une hausse de l'utilisation du sol de la part de la

collectivité et aujourd'hui elle se reporte sur l'utilisateur lausannois. C'est une politique que l'on retrouve globalement dans toute la Suisse. En ce qui concerne les déménagements, c'est aussi pour répondre à la proposition de M. Pernet, soutenue par l'UDC et le POP. Cette utilisation est parfois abusive et le prix permet aux gens d'être un peu plus rationnels et de ne pas utiliser le domaine public pendant deux voire trois jours. Cela laisse justement la place aux utilisateurs qui paient des macarons. Il est clair que c'est une charge supplémentaire pour le propriétaire de la voiture, mais on a essayé d'être équitable avec tout le monde.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Monsieur Français, vous avez parlé de l'augmentation de l'inflation et de l'indice du prix à la consommation. J'ai le tableau devant moi, depuis 2004 et jusqu'à aujourd'hui cette augmentation était de 5 % et pas de 20 %. Et d'ailleurs ces dernières années l'augmentation était quasi nulle.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Nous allons donc voter d'abord l'amendement de M^{me} Bettschart-Narbel et M. Stauber concernant les macarons pour un montant de 400 000 francs. Nous votons par vote électronique. Les personnes qui sont favorables à l'amendement votent oui. Les autres peuvent le refuser ou s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendements de M^{me} Bettschart-Narbel et M. Stauber

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 48 non, 35 oui et 2 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Bettschart-Narbel et de M. Stauber.

Nous allons maintenant voter l'amendement de M. Pernet concernant l'augmentation du coût des places de parc pour les déménagements.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 8 voix contre 5 avec 2 abstentions, la Commission des finances avait rejeté l'amendement.

La présidente : – Nous préparons le vote électronique sur cet objet. Les personnes qui soutiennent l'amendement de M. Pernet et de M. Stauber sur cet objet votent oui. Les autres votent non, il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendements de MM. Pernet et Stauber.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 41 oui, 39 non et 1 abstention, vous avez accepté l'amendement de MM. Pernet et Stauber.

La présidente : – Nous continuons à passer en revue les différentes rubriques de la Direction des Travaux et passons au

4300 Service d'urbanisme

M. Nicolas Gillard (PLR) : – J'ai déposé un amendement au nom du groupe PLR à la rubrique 4300.410 qui avait déjà été déposé dans le cadre des travaux de la Commission des finances. Il vise à remettre en cause l'augmentation des émoluments d'autorisations délivrées par le Service d'urbanisme. Même si ces émoluments d'autorisation ne sont pas dissuasifs pour les gens qui demandent des autorisations à Lausanne, on sait que les démarches urbanistiques et d'obtention de permis de construire sont relativement compliquées. Les besoins de construction d'immeubles nouveaux, notamment en matière de logements, sont extrêmement pressants à Lausanne. C'est un signe peu favorable vis-à-vis des investisseurs, qu'ils soient publics, privés et institutionnels, que de renchérir des autorisations dont l'obtention est déjà laborieuse. La meilleure manière de faire en sorte qu'à l'avenir le budget de la Ville de Lausanne soit équilibré, à part par des économies, c'est d'y faire venir des contribuables. L'arrivée de 1000 contribuables payant 10 000 à 20 000 francs par année permettrait d'encaisser entre 10 et 20 millions supplémentaires.

Pour les futurs projets urbanistiques lausannois, il va falloir que la Municipalité songe à accentuer ses efforts non seulement sur des logements à loyers contrôlés mais également sur du loyer libre qui permette véritablement et sainement de renflouer les caisses de la Ville de Lausanne.

Amendement

Rubrique 4300.410

- 150 000. — (suppression de l'augmentation des émoluments d'autorisation)

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On travaille aujourd'hui sur la bonne foi des mandataires qui nous donnent l'évaluation des coûts de l'objet présenté dans le cadre du permis de construire. Force nous est de constater que ces montants ne correspondent pas à la réalité et nous n'obtenons pas l'encaissement théoriquement prévisible. Nous avons été voir ce qui se passe dans les autres communes vaudoises, mais aussi à Genève. Et on a vu qu'à Genève cela fonctionnait bien. On prend donc l'objet neuf que l'on facture au mètre carré, il n'y a ainsi pas de triche. C'est ce que vous propose cette simulation financière. Je rappelle aussi qu'on nous demande de viser l'équilibre des dépenses. En l'occurrence le Service d'urbanisme – et l'OPC en particulier – est quasiment à charge du contribuable et non à celle des constructeurs. Nous allons continuer à faire confiance aux mandataires qui nous donneront le coût des travaux pour les bâtiments de type industriel – artisanal et agricole. Si on trouve une solution de contrôle plus sûre à terme, on fera évoluer les choses pour que finalement l'Office de la police des constructions obtiennent la rétribution juste et nécessaire par rapport à notre règlement.

La présidente : – La parole n'est plus demandée.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 8 voix contre 5, avec 2 abstentions, la Commission des finances avait rejeté l'amendement.

La présidente : – Nous allons voter électroniquement. Les personnes qui soutiennent l'amendement de MM. Gillard et Stauber, votent oui. Les autres peuvent le refuser ou s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clo

Vote – Amendements de MM. Gillard et Stauber

Par 55 non, 31 oui et 0 abstention, vous avez refusé l'amendement de MM. Gillard et Stauber.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je reviens sur l'amendement que j'ai présenté. Il y en a deux supplémentaires, les 27 et 28 des mesures PSAF. Examen préalable des dossiers et renvoi des dossiers non conformes également au chapitre urbanisme. Il s'agit ici de la même thématique. Je suis sûr du résultat final du vote, mais je vous sou mets tout de même ces deux amendements avec les mêmes arguments.

La présidente : – Cet objet n'a pas été traité en Commission des finances, j'ouvre donc la discussion sur cet amendement. Elle n'est pas demandée. Nous allons donc voter sur l'amendement de M. Stauber concernant la rubrique 430 Urbanisme et c'est donc les mesures 27 et 28 que nous allons faire en un seul vote. Nous procédons par voie électronique, les personnes qui sont favorables à l'amendement de M. Stauber votent oui. Les autres votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Stauber

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 55 non, 31 oui et 0 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber.

La présidente : – Nous sommes toujours au Service d'urbanisme. La parole n'est pas demandée et nous passons au

4400 Service d'architecture

460 Service d'assainissement

4700 Eauservice Lausanne

La parole n'est pas demandée. Nous sommes au bout des rubriques de la Direction des travaux. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission concernant le budget de cette direction ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Celle des macarons avait été adoptée par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

La présidente : – Nous passons maintenant au vote du budget de l'ensemble de cette direction. Nous procédons par vote électronique. Et ceux qui approuvent le budget de la Direction des travaux votent oui. Ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget – Direction des travaux

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 44 oui, 29 non et 12 abstentions, vous avez accepté le budget de la Direction des travaux.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La Commission des finances a fait part d'un certain nombre d'amendements dans la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale qui relèvent de cinq domaines fort différents. Ils concernent le dispositif d'accueil pour les personnes vulnérables, la formation élémentaire des adultes, l'organisation des nettoyages dans les bâtiments, le subventionnement des abonnements de bus pour les jeunes et le subventionnement de la Fondation pour l'animation socioculturelle.

Premièrement, le dispositif d'accueil pour les personnes vulnérables. J'aimerais signaler que deux interpellations ont été déposées à ce sujet par M. Laurent et M^{me} Longchamp et que la Municipalité y a répondu rapidement pour que les conseillères et conseillers communaux puissent déjà connaître les réponses ce soir. J'aimerais demander au secrétaire du Conseil communal de projeter le document que je lui ai remis. C'est l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du mois de juin 2011, lors duquel votre Conseil décidait de la suite à donner au préavis toxicomanie. Cet extrait montre que dans la mise en place de son dispositif, la Municipalité n'a fait que suivre vos injonctions. Le Passage et l'Espace sont les deux piliers d'une même politique de soutien aux personnes concernées par les addictions, sans abri ou vulnérables. Pourquoi deux lieux ? Pour répondre à toutes vos exigences, pas de lieu d'injection (votation populaire), pas de bistrot social avec vente d'alcool, séparation des populations pour une meilleure prise en charge socio-sanitaire. Ce dispositif a été mis en place avec des soutiens financiers du Canton pour l'accueil A Bas Seuil – Le Passage, par un système de réallocation de ressources dans la construction de l'Espace. Ce sont 5,6 postes qui sont à disposition. Les personnes qui iront travailler dans cet Espace partagent 3,6 postes. Il y a un poste d'appui socio éducatif qui a été pris dans le plan des postes du Service social de Lausanne et un poste a été créé. 4,6 postes sur 5,6 figuraient donc déjà dans le plan des postes de la Ville de Lausanne, c'est donc un poste supplémentaire qui a été créé. Tout ce dispositif a été mis en place avec toute la transparence nécessaire, il a été suivi par la presse et il l'est toujours d'ailleurs. J'aimerais vous signaler que nous avons autorisé M. Fernand Melgar à tourner un documentaire sur la mise en place de ce dispositif. Il a déjà fait deux films importants *La forteresse* et *Vol spécial*. Il y a également une autre journaliste de la Télévision Suisse Romande, M^{me} Pirker et son équipe, qui tourne un film centré sur la prise en charge plus particulière des personnes roumaines de l'ethnie rom. De plus, la Télévision Suisse Romande avec l'équipe

de Temps Présent prépare une émission qui passera au mois de janvier sur l'expérience de l'ouverture de l'Abri, avec notamment la mise en place des cartes. Ce dispositif se révèle efficace et il est appuyé par la quasi-totalité des personnes qui travaillent dans le dispositif d'accueil A Bas Seuil. C'est une expérience pilote sur deux ans et on pourra ensuite enfin répondre à toutes les questions que vous vous posez. On pourra l'entériner par un préavis en toute connaissance de cause. Je ne peux que vous recommander de ne pas supprimer ces postes qui sont nécessaires, ces dispositifs peuvent sauver des vies.

Concernant la formation élémentaire des adultes, nous soutenons un certain nombre d'associations qui travaillent dans ce dispositif. Je ne comprends pas pourquoi on veut maintenant diminuer la subvention de la CIFEA, qui regroupe ces organisations. Lire et Ecrire donne des cours qui s'adressent aux personnes illettrées ou analphabètes est une œuvre et une mission importante. Il y a l'Association CORREF, spécialisée dans la formation élémentaire des adultes qui organise aussi des cours de soutien à la parentalité – aider son enfant à mieux apprendre. Le Centre Femmes d'Appartenances et le CEFIL travaillent sur l'intégration professionnelle et viennent en aide aux personnes en situation de précarité économique. Je vous demande de bien vouloir continuer de soutenir la CIFEA pour son action importante dans la formation élémentaire des adultes.

Le troisième domaine concerne l'organisation des nettoyages dans les bâtiments scolaires. Nous avons diminué un certain nombre de frais liés à ces nettoyages, notamment ceux d'été. Il est clair que les techniques évoluent, l'organisation des nettoyages et le matériel utilisé aussi. Une expérience faite dans le cadre de Gymnaestrada nous a permis de voir que l'on pouvait organiser les nettoyages d'une manière différente et ainsi économiser des sommes que nous avons intégrées dans le budget. Vous avez ensuite le subventionnement des abonnements de bus pour les jeunes. Les abonnements gratuits ou à demi-prix pour les jeunes ont un succès sans précédent. Nous sommes cette année à pratiquement plus de 90 % de jeunes jusqu'à 16 ans qui demandent à pouvoir bénéficier de cet abonnement. Et pour les jeunes de 16 à 20 ans nous sommes là aussi en hausse constante. Une hausse qui nous obligera d'ailleurs à présenter cette année déjà un crédit supplémentaire de 150 000 francs puisque à la rentrée scolaire nous avons eu plus de demandes d'abonnement que prévu. Nous avons décidé d'augmenter de 20 francs la carte qui permet d'obtenir la gratuité ou le demi-tarif. Les abonnements vont augmenter de 36 francs, on a donc fait moitié-moitié. La Municipalité vous recommande bien entendu d'accepter cette hausse qui a été faite en tenant compte de l'augmentation du prix de l'abonnement de 36 francs.

J'en viens au dernier domaine, le subventionnement de la FASL. Comme les autres services de la Ville dans le cadre du plan structurel d'amélioration financière, elle a vu sa subvention légèrement baisser. 80 000 francs sur les millions présentés, ce n'est pas une grande affaire. Surtout eu égard aux projets que nous avons avec la Fondation pour l'animation socioculturelle puisque cinq projets de maisons de quartier ou de restructuration sont faits et la FASL aura en principe en 2013 des subventionnements supplémentaires pour la Maison de quartier de la Pontaise, 1,3 poste d'animateur supplémentaire et une subvention de 230 000 francs de plus. Pour la Maison de quartier des Faverges, 1,7 emploi à plein temps supplémentaire et plus de 400 000 francs de subventions supplémentaires avec le loyer. Pour la Maison du Désert, 1,2 poste supplémentaires et une augmentation de la subvention de 230 000 francs. Finalement, 750 000 francs supplémentaires sont prévus pour la FASL. En réglant les modalités d'attribution de la subvention de cette année, nous n'avons donc visé aucun démentèlement.

La présidente : – La discussion générale, sur Enfance, jeunesse et cohésion sociale n'est pas demandée. Nous allons donc passer en revue les différentes rubriques.

511 Service social Lausanne – CSR

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je désire intervenir sur les rubriques 5112.301 à 436. Elles sont toutes liées à l'ouverture de l'Espace sans que le Conseil ait été nanti d'un préavis. Le groupe PLR n'accepte pas cette manière de faire anti démocratique. En effet le

Conseil a refusé d'accorder l'urgence à une interpellation que nous avons déposée. Certes M. le directeur a envoyé une réponse écrite mais aucun débat n'a pu avoir lieu. Il est vrai que ce n'est pas le moment d'ouvrir un débat sur le sujet au moment de la soirée du budget, mais j'aimerais cependant relever un point. Lors de l'étude et de l'acceptation du préavis 2009/3bis dont vous avez eu les conclusions à l'écran tout à l'heure, le Conseil a accepté par 7 voix pour et 3 abstentions la conclusion 2 nouvelle, je cite : « *de prendre acte de l'élaboration de la mise en œuvre par la Fondation des Oliviers, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et la Division des abus de substances du CHUV, d'un projet d'accueil et d'aide aux marginaux usagers des places lausannoises* ». A la lecture du rapport du projet, on constate que ce ne sont pas les personnes pour lesquelles la conclusion avait été acceptée qui ont mené seules ce projet, mais également d'autres personnes que l'on ne peut pas qualifier de neutres. Ce qui laisse à penser que le projet n'est lui-même pas neutre. En effet parmi les personnes qui ont également travaillé à ce projet, on retrouve notamment le directeur du Passage, directement concerné. Cette manière de procéder fait également fi des 260 personnes qui ont signé une pétition contre l'ouverture d'un espace à César-Roux 16. C'est pour cela que le groupe PLR vous demande d'accepter les amendements qui figurent au tableau.

Amendement

5112 Unités et prestations

301 : traitements

Amendement : - 488 000.—

303 : Cotisations aux assurances sociales

Amendement : - 42 000.—

304 : Caisse de pensions

Amendement : - 72 300.—

305 : Assurance-accidents

Amendement : - 4700.—

309 : Autres charges de personnel /formation

Amendement : - 6400.—

312 : Eau, énergie et chauffage

Amendement : - 9600.—

313 : Marchandises

Amendement : - 3500.—

316 : Loyers et redevances d'utilisation

Amendement : - 35 000.—

318 : Assurances

Amendement : - 3000.—

319 : Impôts, taxes et frais divers

Amendement : - 24 000.—

436 : Dédommagement de tiers

Amendement : - 3800.—

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous avons déposé le même amendement, je ne vais donc pas faire de commentaire. Nous déposerons ensuite un amendement, au sujet de la rubrique

5113.365, mais je pense que cela vaut la peine de discuter de celui-ci avant d'aborder le suivant.

Amendement

Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013 : Suppression du budget Espace (5 EJCS, 511 SSL)

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>Charges et revenus en relation avec l'ouverture de l'Espace</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>Diminution des charges</i>		<i>-685 200</i>
<i>Traitements (5.6)</i>	<i>5112.301</i>	<i>-488 000</i>
<i>Cotisations aux assurances sociales</i>	<i>5112.303</i>	<i>-42 200</i>
<i>Cotisations à la caisse de pensions</i>	<i>5112.304</i>	<i>-72 300</i>
<i>Ass. Accidents</i>	<i>5112.305</i>	<i>-4 700</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>5112.309</i>	<i>-6 400</i>
<i>Chauffage, SI, électricité</i>	<i>5112.312</i>	<i>-9 600</i>
<i>Marchandises</i>	<i>5112.313</i>	<i>-3 500</i>
<i>Loyers et redevances d'utilisation</i>	<i>5112.316</i>	<i>-35 000</i>
<i>Autres prestations de tiers</i>	<i>5112.318</i>	<i>-3 000</i>
<i>Impôts, taxes et frais divers</i>	<i>5112.319</i>	<i>-24 000</i>
<i>Diminution des revenus</i>		<i>-3 800</i>
<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>5112.436</i>	<i>-3 800</i>
<i>Effet financier net sur le budget de fonctionnement</i>		<i>-681 400</i>

M^{me} Solange Peters (Soc) : – Je dois déclarer mes intérêts, je suis membre du conseil de fondation d'A Bas Seuil. Il est bien sûr compréhensible que lors de la mise en place de ce dispositif, tout n'ait pas été forcément prévu pour le rendre le plus efficace possible. Et probablement que sa planification n'a pas pu suivre exactement l'agenda qui était prévu. J'en veux pour preuve que pour la Fondation ABS, l'arrivée de l'hiver a été marquée par certaines appréhensions liées au fait que nous avons deux groupes de population : des toxicomanes que l'on connaît bien, et une population marginalisée non toxicomane. Elles ont toutes les deux besoin d'une structure qui les accueillera au fil de l'hiver de façon protégée et accompagnante. Je comprends M^{me} Longchamp à travers certains arguments qui tendent à montrer que la planification diverge un peu de ce que l'on aurait peut-être voulu voir exactement correspondre à ce qu'on avait discuté à l'époque. Néanmoins je ressens aussi à travers ses propos et ses amendements une volonté d'amener une opposition devant ce Conseil et créer une certaine polémique. Je tiens à rappeler que les exigences de la droite par rapport au bistrot social qui s'appelle maintenant « La Terrasse » ont été entièrement remplies. Les exigences étaient de diviser les populations susmentionnées, soit faire en sorte que les populations toxicomanes et non toxicomanes ne soient pas

mélangées, que l'alcool ne soit pas disponible dans un lieu où les populations non toxicomanes sont présentes. En plus qu'il y ait un accompagnement fait par un service sanitaire social et médical, notamment l'alcoologie du CHUV et que l'ensemble soit évalué ultérieurement en termes d'efficacité et de fonctionnalité du réseau. Dans l'ensemble, ces conditions ont été remplies les une après les autres en suivant toutes les exigences qui avaient été évoquées par nos collègues du groupe Libéral-Radical. Même si à gauche nous avons probablement une vision un peu moins stricte pour certains des arguments, cela a été entièrement suivi par la Municipalité. J'ai donc tendance à penser que la solution que l'on nous montre aujourd'hui correspond parfaitement à ce que nous avons discuté en commission et qui avait été souhaité par la grande majorité, si ce n'est l'unanimité du groupe. J'y vois ici une volonté oppositionnelle un peu farouche et constante qui est malheureusement difficile à défendre face à ce réseau assez optimal. Pourquoi est-ce qu'ABS est maintenant dans le projet de La Terrasse ? Simplement parce qu'ABS n'y était pas initialement. Mais il a fait partie du groupe de travail avec une voix et un titre consultatif. Et mois après mois, projet après projet, il s'est avéré quasiment évident que le seul groupe de professionnels capable de prendre en charge le deuxième lieu d'accueil, soit La Terrasse, existe déjà et va se focaliser uniquement sur les toxicomanes. C'est une population tellement difficile que c'est par la force des choses qu'ABS s'est imposé comme partenaire dans cette problématique extrêmement spécifique, et non pas par une volonté politique d'imposer toujours les mêmes répondants. Laissons le temps à la Municipalité de faire la preuve du système d'ici quelques années par une évaluation scientifique et rigoureuse. Laissons le temps à ce système d'exister pour montrer qu'il en vaut la peine. Et surtout laissons à ces populations une chance d'avoir accès à un service d'alcoologie, à des infirmières et à l'ensemble de ces prestations nouvelles qui manquent furieusement à Lausanne et qui apporteront beaucoup à ces populations fragilisées. Il faut bien-sûr refuser cet amendement et laisser une chance à un système qui a mis deux ans à être préparé.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais faire remarquer à M^{me} Peters que tous les amendements que j'ai déposés ne concernent absolument pas La Terrasse. Si vous prenez soin de lire les renseignements complémentaires sur cette direction, tous ces points concernent l'ouverture de l'Espace et non pas de La Terrasse. Il ne faut pas non plus tout confondre, madame Peters. D'autre part j'aimerais aussi rappeler que lorsque nous avons traité en commission du rapport-préavis 2009/3bis en présence de monsieur le conseiller Maillard, il nous avait été annoncé qu'il y avait un groupe d'experts neutres qui allait faire un projet pour le Conseil d'Etat et pour la Municipalité. Eh bien les personnes qui ont collaboré pour faire ce projet ne sont pas tout à fait neutres puisque nous retrouvons le directeur d'ABS et la doctoresse Monat qui sont certes des spécialistes, mais qui ne sont pas neutres dans l'élaboration d'un projet.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Nous allons donc procéder au vote de l'amendement de M^{me} Longchamp et celui de M. Stauber, que nous regroupons puisque ce sont les mêmes.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 10 voix contre 5, sans abstention, la Commission des finances avait rejeté l'amendement présenté en commission.

La présidente : – Nous allons procéder par vote électronique. Les personnes qui acceptent l'amendement de M^{me} Longchamp et de M. Stauber votent oui. Ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Vote – Amendements de M^{me} Longchamp et M. Stauber

Par 58 non, 30 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M^{me} Longchamp et de M. Stauber.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J’aimerais vous présenter notre amendement au sujet des subventions qui sont accordées à des institutions dans ce service. Avec 44 millions de déficit au budget 2013, les subventions augmentent globalement de 93 millions à 95 et demi. Nous avons donc cherché une contribution dans la réduction des subventions pour arriver plus près d’un équilibre budgétaire. Nous avons parcouru toutes les subventions et en avons identifié un certain nombre qui pourraient être diminuées. Il s’agit en moyenne d’une diminution de 10 à 15 %, et deux subventions seraient supprimées. Si je prends l’intervention de M. Tosato au sujet de la CIFEA, formation des adultes, plutôt que de donner 3,15 millions de subventions, l’UDC propose de ramener ce chiffre à 2,8 millions. Nous sommes d’avis que la formation des adultes, notamment des immigrants, revient en premier lieu aux immigrants eux-mêmes et que ceux qui ne parlent pas français peuvent aussi faire une contribution à l’équilibre budgétaire de la Ville. C’est avec cette logique que nous avons proposé de diminuer la subvention. J’aimerais aussi relever qu’à ce jour nous n’avons pas des résultats quantifiés ou palpables concernant cette activité, bien qu’il y ait des rapports à ce sujet. Et pour une subvention de l’ordre de 3 millions on devrait obtenir des résultats formels pour vérifier l’efficacité de cette mesure. M. Tosato a parlé de l’efficacité, j’aimerais bien en voir une définition précise. Si je lis le descriptif de la subvention, on parle d’objectifs : des connaissances correspondantes – dispenser des connaissances correspondant au niveau en principe acquis en fin de scolarité obligatoire – niveau le moins exigeant. C’est ce que nous cherchons à faire avec cette subvention. On parle d’âge soutenu et de public cible dans la description de la subvention mais nulle part de résultats à obtenir. C’est un élément que nous critiquons dans la majorité des subventions que nous avons révisées à la baisse. C’est par exemple également le cas de l’Eveil atelier d’art thérapie. Nous lisons que l’objectif est le soutien psychologique et la thérapie par la création artistique. Les personnes ou le public visés sont les toxicomanes et les personnes souffrants de problèmes psychiques. Là aussi absence d’objectifs réels et de résultats. Nous pensons que ces personnes ont probablement besoin d’autres choses que d’ateliers d’art thérapie, je serais curieux de savoir ce que ces personnes proposeraient comme alternative à ce type de service. Nous avons globalement l’impression que le Service social se fait plaisir avec ce type d’activités. On a finalement investi des millions sans devoir rendre compte de résultats concrets. Je vous propose donc d’accepter ces amendements qui ne sont pas dans la majorité des annulations de subventions mais simplement une réduction que nous proposons dans le but d’équilibrer le budget.

Amendement

Amendement au rapport-préavis N° 2012/45 relatif au budget 2013 : Réduction des subventions à des institutions (2 EJCS, 511 SSL)

Le Conseil communal décide de modifier le budget comme suit :

<i>Modification et suppression de subventions</i>	<i>Rubrique comptable</i>	<i>Montant</i>
<i>Diminution des charges</i>		<i>-1 015 900</i>
<i>Accueil à bas seuil – Le Passage</i>	<i>5113.365</i>	<i>-226 000</i>
<i>CIFEA CI Formation des adultes</i>	<i>5113.365</i>	<i>-350 000</i>
<i>Caritas – Migrants en situation irrégulière</i>	<i>5113.365</i>	<i>-75 000</i>
<i>Eveil – Atelier d’art-thérapie</i>	<i>5113.365</i>	<i>-78 000</i>
<i>Fleur de Pavé</i>	<i>5113.365</i>	<i>-40 000</i>

<i>Point d'eau</i>	5113.365	-100 000
<i>Relais – Rel'aids</i>	5113.365	-15 000
<i>Réseau d'échanges savoirs</i>	5113.365	-61 900
<i>Sport'Ouverte</i>	5113.365	-70 000
<i>Subventions casuelles</i>	5113.365	0
<i>Effet financier net sur le budget de fonctionnement</i>		-1 015 900

M. Alain Jeanmonod (PLR) : – Le groupe PLR va s'opposer aux amendements figurant sous la rubrique 5113.365 qui viennent d'être présentés par l'UDC. Je ne vais pas reprendre chaque ligne en détail mais, en résumé, il s'agit d'entités dont l'utilité est reconnue. A titre d'exemple, j'aimerais parler de Fleur de Pavé, une association qui s'occupe de prévenir les infections sexuellement transmissibles et des dangers dans l'exercice de la prostitution. A l'heure où l'on nous annonce des contaminations VIH en hausse, voter un tel amendement nous paraîtrait donner un très mauvais signal. J'aimerais aussi vous rappeler que notre canton a été un précurseur en la matière en se dotant d'une loi moderne sur la prostitution qui visait à une meilleure protection des personnes travaillant dans ce secteur. C'est une loi qui a fait ses preuves. Il y a pas mal de cantons aux alentours qui nous envient, notamment celui du Valais qui a eu des effets collatéraux négatifs de l'entrée en vigueur de la loi dans notre canton. Et encore une fois il s'agit de rester cohérents et de ne pas couper dans ces moyens alloués à la prévention.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Après avoir essayé d'afficher un visage ou un vernis social hier soir en faisant mine de défendre les petits employés contre les grands, l'UDC révèle ce soir son vrai visage. Un visage profondément antisocial, anti-pauvres, anti-immigrés et anti-ouvriers, en s'attaquant aux populations les plus fragiles de la ville et à des associations qui réalisent un travail essentiel auprès de ces populations. Je ne vais pas revenir en détail sur l'ensemble des amendements, mais relevons quand même que l'attaque frontale contre A Bas Seuil est particulièrement scandaleuse dans un contexte où le personnel d'accueil, que ce soit du Sleeping, de la Marmotte ou d'autres institutions, a plusieurs fois dénoncé le fait qu'il était de plus en plus difficile d'accueillir tout le monde. Les refus devenaient de plus en plus fréquents puisque les demandes d'accueils étaient en hausse, donc s'attaquer à l'accueil A Bas Seuil dans ce contexte est particulièrement scandaleux. Idem pour le Point d'eau. Il s'agit d'une association qui offre un accueil pour les personnes en précarité qui désirent seulement se laver ou laver leurs habits durant la journée. Là encore cela paraît complètement insensé de s'attaquer à cette association, tout comme à Fleur de Pavé qui réalise un travail de prévention sanitaire absolument indispensable.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – A l'instar des deux groupes qui viennent de s'exprimer, le Parti socialiste refusera évidemment ces amendements. Il demande l'appel nominal, que chacun assume individuellement son vote sur ces points.

La présidente : – Y a-t-il cinq conseillers pour appuyer cette demande ? C'est largement le cas.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais ajouter quelque chose aux propos de mon collègue, M. Jeanmonod, concernant Sport'Ouverte. Je crois que M. Stauber est mal renseigné quant à son efficacité. Je déclare ici mes intérêts, je suis présidente d'une fondation qui soutient l'Association Bethraïm. Nous mettons à disposition de Bethraïm et de Sport'Ouverte un chalet où les toxicomanes et les marginaux peuvent aller faire de la grimpe avec les animateurs. Et faire de la grimpe est un but en soi pour ces personnes, pour

montrer qu'ils peuvent dépasser l'état dans lequel ils sont. Comme il a été annoncé par Alain Jeanmonod, je m'opposerai également à ces amendements.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Je veux prendre un élément dans tout ce qui a été dit. Ce que nous proposons pour Fleur de Pavé, c'est une subvention de 225 000 francs. Est-ce une réduction drastique ? En 2009, les comptes montrent que nous avons dépensés 200 000 francs pour cette activité et de même en 2010. Nous avons dépensés 225 000 francs en 2011 et c'est exactement la subvention que propose l'UDC. Ce sont les deniers comptes que nous avons par rapport à cette activité. L'UDC était simplement de l'avis qu'il n'y a pas de raison d'augmenter la subvention par rapport aux derniers comptes que nous avons. Nous n'avons donc pas l'intention de réduire drastiquement cette subvention mais pensons qu'en regard du déficit budgétaire qu'affiche la Ville, maintenir cette subvention au niveau de 2011 était suffisant.

La présidente : – La parole n'est plus demandée sur cet amendement et nous allons donc procéder au vote.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La commission a traité de l'ensemble des amendements déposés par M. Stauber, en un vote en bloc, à l'exception de l'amendement non développé ici en plénum mais affiché à l'écran sur les subventions casuelles. Peut-être vaudrait-il la peine de faire deux votes séparés. En Commission des finances, les amendements – hors celui des subventions casuelles – avaient été rejetés par 10 voix contre 2 et 3 absentions.

La présidente : – Je crois que nous voterons quand même cet amendement en bloc. Vous avez entendu que la commission n'avait pas retenu l'un des postes n'avait pas été soumis à la commission. Les personnes qui sont favorables à l'amendement de M. Stauber votent oui. Les personnes qui sont contre votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominal– Amendements de M. Stauber

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 74 non, 15 oui et 0 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Stauber.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Graf Albert, Laurent Jean-Luc, Oberson Pierre, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Bovet Laurianne, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hubler Alain, Jaquet-Berger Christiane, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marti Manuela, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Payot David, Pernet Jacques, Peters Solange, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Francisco, Salzman Yvan, Thambipillai Namasivayam, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Trezzini Giampiero, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : -

- 521 Service du travail**
5400 Service de santé des écoles
541 Service de psychologie scolaire
5500 Service dentaire
561 Service de la jeunesse et des loisirs

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je prends la parole à propos d'un amendement que j'ai déposé pour La Gauche qui concerne la rubrique 5610.365 – Subvention à la FASL. Nous demandons au Conseil communal de ne pas accepter la diminution prévue dans le budget présenté par la Municipalité pour ce poste. Certes, comme l'a dit tout à l'heure M. Tosato, la Fondation pour l'animation socioculturelle va avoir des postes supplémentaires pour le montant d'environ 700 000 francs, mais il s'agit de postes qui sont liés à de nouvelles activités et de nouveaux projets : la mise en place des Maisons de quartier à la Pontaise, Faverges, etc. Mais la diminution qui est proposée concerne les activités du budget de fonctionnement pour les activités actuelles, indépendamment des nouveaux projets qui vont être mis sur pied. Or on ne voit pas pourquoi il faudrait diminuer cette subvention. Certes, la FASL a quelques réserves qui lui permettront de passer le cap, néanmoins c'est un très mauvais signal qui laisse entendre qu'il y aura probablement encore des diminutions de subventions dans le budget de l'année 2014. Cela met en péril le bon fonctionnement de cette institution alors que les prestations qu'elle offre à la population lausannoise dans les différents quartiers sont indispensables : cohésion sociale pour les échanges et activités culturelles très diversifiées pour toutes les générations, depuis les enfants en bas âge jusqu'aux adultes et aux personnes plus âgées. On ne voit pas pourquoi il faudrait diminuer les moyens pour cette fondation. Voilà pourquoi je vous propose d'accepter cet amendement.

Amendement

5610.365 Subvention à des institutions : 9 663 300.00

+80 000 francs : Annulation de l'économie dans le calcul de la subvention FASL.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Le travail accompli par la FASL est important et elle a besoin de ces subventions. Par contre je ne suis pas convaincu que ce soit juste qu'elles puissent être utilisées pour faire des réserves de guerre. La diminution proposée par la Municipalité est tout simplement là pour que la FASL utilise ses propres réserves avant de revenir avec des demandes de subventions complémentaires. Les Verts refuseront cet amendement.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Etant commissaire des Finances de cette direction, je vais malheureusement un peu répéter ce qu'a dit M. Trezzini. Mais il nous a été expliqué qu'il y a un fond de péréquation qui fait partie de cette FASL. Ce fond est encore bien garni et la diminution de cette subvention ne pèjore en aucun cas les activités de la FASL.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Heureusement que la FASL a quelques réserves, cela montre que c'est une institution bien gérée qui met de côté un peu de moyens pour avoir de quoi absorber des diminutions de budget quand la Municipalité les impose. Sans ces réserves elle ne pourrait pas fonctionner normalement et serait obligée de diminuer les salaires ou de supprimer des postes. Grâce à ces réserves ça ne sera pas le cas. Est-ce pour autant une raison de diminuer le montant de la subvention sachant que les obligations qu'a la FASL vis-à-vis de son personnel découlent d'une convention collective de travail ? Elle a donc des obligations vis-à-vis de son personnel de prévoir des annuités et des augmentations annuelles qui sont calquées sur le même modèle que celui qui prévaut pour les employés de la Ville de Lausanne. La diminution de cette subvention a pour effet que la FASL n'aura plus les moyens suffisants pour payer ces annuités sans devoir prendre les moyens complémentaires dans ses réserves. Cela entre en contradiction avec les

obligations contractuelles que la FASL a avec ses employés même si, dans l'immédiat, cela n'aura pas d'effet majeur en raison des réserves. On ne comprend pas non plus le signal politique qui est donné avec cette subvention.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je relève avec intérêt la remarque de mon préopinant signalant la bonne gestion de la FASL, ce qui est tout à fait normal compte tenu du fait qu'à sa tête nous retrouvons un libéral.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Peu importe la couleur politique à la tête de la FASL, ce qui m'apparaît quand même problématique c'est que la Municipalité veut faire des économies sur le dos d'une institution qui fait bien son travail. Elle ponctionne les petites réserves accumulées lui permettant de garantir la pérennité de son activité. On habitue ainsi la FASL à voir ses subventions diminuer et c'est une drôle de méthode pour la féliciter de sa bonne gestion.

La présidente : – La parole n'est plus demandée. Nous allons donc voter sur l'amendement de M. Oppikofer concernant la FASL pour un montant de 80 000 francs.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 13 voix contre 2, la Commission des finances avait repoussé l'amendement.

La présidente : – Nous allons procéder par vote électronique. Les personnes qui sont favorables à l'amendement votent oui. Les personnes qui sont défavorables votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Oppikofer

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 74 non, 12 oui et 2 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Oppikofer.

5800 Ecoles primaires et secondaires

M^{me} Eliane Aubert (PLR) : – J'aimerais déposer un amendement qui l'a déjà été en Commission des finances. Il consiste en la suppression de l'augmentation de l'émolument pour les abonnements. Effectivement cet amendement va dans le sens d'un soutien à la politique familiale. Je rappelle que le concept de politique familiale, pris au sens large, comprend l'ensemble des actions étatiques dont la mise en œuvre influence l'aménagement des tâches familiales. En conséquence toute action décidée par une autorité publique qui a pour but de soutenir les prestations familiales est une prestation de politique familiale. Augmenter le prix de l'abonnement des transports scolaires est-il un élément de politique familiale ? Nous devons bien évidemment répondre non à cette question. Tous les membres de la société et l'ensemble des champs politiques sont appelés à soutenir la famille, car celle-ci est utile pour tous les secteurs de l'existence et le PLR s'inscrit dans cette ligne. D'ailleurs dans le cadre de la dernière enquête suisse sur la famille, 86 % des personnes estiment que l'on ferait bien d'accorder davantage d'importance aux prestations et aux problèmes des familles sur le plan politique et économique. En regard de tous ces éléments, le PLR vous demande donc de soutenir cet amendement.

Amendement

Rubrique 5800.318 :

Suppression de l'augmentation de l'émolument sur les abonnements : 156 700.—

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aimerais déposer un second amendement à ce poste 5800.301 et suivants – traitements. Il s'agit du maintien des 269 400 francs destinés aux nettoyages scolaires d'été. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Tosato, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des concierges d'établissements scolaires qui nous ont dit que ces nettoyages d'été n'étaient pas du tout quelque chose de superflu. Au contraire, c'est tout à fait nécessaire et la suppression de ces nettoyages va entraîner la surcharge des concierges et du personnel de nettoyage ordinaire. Cela voudra également dire que toute

une série de tâches de nettoyage ne seront tout simplement plus réalisées durant l'été. J'aimerais par ailleurs souligner que ces nettoyages d'été offrent une occasion pour des jeunes d'avoir un petit emploi d'été qui rapporte de l'argent souvent bienvenu. Et contrairement à beaucoup de petits boulots pour jeunes en formation, ce ne sont pas des salaires de misère à 16 ou 18 francs de l'heure comme on en voit souvent, mais d'approximativement 25 francs bruts. C'est l'occasion pour des jeunes, en été, d'avoir une petite expérience professionnelle avec un salaire plus ou moins correct.

Amendement

5800.301 Traitements : 17 426 200.00

+269 400 francs : Maintien des nettoyages scolaires d'été.

M. David Payot (La Gauche) : – Après quelques discussions, La Gauche propose un amendement qui touche la même rubrique que celle évoquée par M^{me} Aubert. Il s'agit donc bien de la question des abonnements pour les jeunes. C'est une mesure qui avait fait suite à la motion Junod, devenue postulat, dans le préavis 2009/16. Nous avons décidé d'allouer un abonnement annuel gratuit à tous les élèves de scolarité obligatoire dès le deuxième cycle primaire, domiciliés à plus de 1 km de l'école et d'octroyer pour tout enfant ou jeune de 11 à 20 ans un bon de transport permettant de bénéficier d'un rabais de 50% sur les abonnements annuels Mobilis. Le budget qui nous est présenté aujourd'hui augmente de 20 francs l'émolument facturé pour bénéficier de ces prestations. Nous considérons que c'est une mesure particulièrement peu opportune en ce qui concerne les abonnements pour les jeunes qui ont leur domicile à plus de 1 km de l'école. En effet, dans ce cas-là les frais à la charge de la Commune sont pris en charge à 65 % par la péréquation intercommunale. En d'autres termes pour ces personnes-là chaque fois que la Ville augmente de 20 francs les émoluments, elle gagne 7 francs et fait un cadeau de 13 francs à la péréquation intercommunale dont elle se plaint par ailleurs qu'elle prend insuffisamment en compte les charges lausannoises. Il nous paraît donc qu'il n'y a pas de sens d'augmenter de 20 francs ces émoluments pour en gagner 7 et nous proposons d'annuler la mesure pour ces jeunes.

Amendement

5800.318 Autres prestations de tiers : 3 510 400.00

+95 700 francs : annulation de la hausse de l'émolument pour les abonnements réduits pour les jeunes de moins de 16 ans.

La présidente : – A ce stade nous nous posons la question de savoir pourquoi sur la même rubrique vous n'avez pas le même montant, soit pour M^{me} Aubert 156 700 francs et pour M. Payot un montant de 95 700 francs ?

M. David Payot (La Gauche) : – Le préavis 2009/16 propose deux choses. D'une part la gratuité pour les élèves dès le deuxième cycle primaire domiciliés à plus de 1 km de l'école et d'autre part le demi-tarif pour tout enfant ou jeune de 11 à 20 ans. Ce sont deux mesures séparées et l'amendement qui est présenté par La Gauche, après un certain nombre de négociations et avec l'idée qu'il avait plus de chance d'obtenir une majorité, concernait en particulier l'abonnement annuel gratuit pour tous les élèves de la scolarité obligatoire dès le deuxième cycle primaire domiciliés à plus de 1 km de l'école.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Lorsque la Municipalité a fait son catalogue de mesures, elle a pu comme tout le monde avoir un instant d'inattention. Elle n'a en l'occurrence pas suffisamment pris conscience que l'on avait une partie de ce montant dans la péréquation intercommunale. Et en ce sens, nous ne voyons bien sûr pas de raison de revenir en arrière par rapport à ce que Lausanne a fait pour la scolarité obligatoire. Dans ces conditions et c'est l'un de nos rares compromis de la soirée, nous vous recommandons de ne pas accepter l'amendement arrosoir qui toucherait absolument tout le monde, mais d'accepter l'amendement de M. Payot comme compromis. Les jeunes en scolarité obligatoire ne seraient ainsi pas touchés, mais nous appelons à refuser le système qui ferait que

l'ensemble de la scolarité obligatoire et post-obligatoire jusqu'à 20 ans ne serait pas touchée du tout.

La présidente : – Nous allons donc opposer les deux amendements qui touchent la même rubrique. Les personnes qui approuvent l'amendement de M. Payot pour un montant de 95 700 francs et qui concerne l'abonnement gratuit au-delà d'un kilomètre voteront oui. Les personnes qui acceptent l'amendement de M^{me} Aubert sur le montant total de 156 700 francs qui comprend cet abonnement plus le demi-tarif voteront non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendements de M^{me} Aubert et de M. Payot.

Le vote est ouvert, puis clos

Par 53 oui, 1 abstention et 32 non, vous avez préféré l'amendement de M. Payot.

La présidente : – Nous mettons maintenant au vote l'amendement de M. Payot. Les personnes qui approuvent l'amendement de M. Payot votent oui. Les personnes qui le refusent votent non. Et certains peuvent s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Payot

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 65 oui, 21 non et 2 abstentions, vous avez accepté l'amendement de M. Payot.

La présidente : – Nous continuons avec l'amendement de M. Buclin concernant le nettoyage d'été.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : - Par 9 non, 2 oui et 4 abstentions, la Commission des finances avait refusé l'amendement.

La présidente : – Ceux qui l'approuvent, votent oui. Ceux qui le refusent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote – Amendement de M. Buclin

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 59 non, 16 oui et 11 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Buclin.

La présidente : – Et nous pouvons maintenant continuer l'examen des rubriques de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale. Nous passons maintenant au

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

La parole n'est pas demandée. Nous sommes donc au bout des rubriques de cette direction. Je prie M. le rapporteur de nous donner les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Le budget de cette direction a été accepté par la Commission des finances par 8 oui, 4 non et 3 abstentions.

La présidente : – Nous allons voter sur l'ensemble du budget de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale. Les personnes qui approuvent le budget tel qu'amendé votent oui. Ceux qui le refusent votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale

Le vote est ouvert, puis clos.

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Problème pour voter, le oui au numéro 72 ne marche pas.

La présidente : – Nous transmettons aux scrutateurs cette information. Ils en tiendront compte et vu le résultat du vote cela n'a pas d'importance directement. Et donc par 46 oui

pour l'instant, 31 non et 10 abstentions, vous avez accepté le budget de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Par ailleurs nous contrôlons sur la liste le résultat de votre vote, qui pourrait être juste sur la liste et faux à l'écran, ce qui est déjà arrivé.

Nous continuons l'examen du budget par la Direction

6 FINANCES ET PATRIMOINE VERT

J'ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée.

La discussion n'est pas utilisée.

Nous passons donc les rubriques et nous commençons par

- 6601 Parcs et domaines**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- 6800 Service de la révision**
- 6900 Service financier**

Nous sommes au bout des rubriques de la Direction finances et patrimoine vert. M. le rapporteur peut-il nous donner les conclusions de la commission ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Le budget de cette direction a été accepté par 10 oui, 1 non et 4 abstentions.

La présidente : – Nous allons voter sur le budget global de la Direction finances et patrimoine vert. Ceux qui approuvent le budget votent oui. Ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget – Direction finances et patrimoine vert

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 59 oui, 13 non et 10 abstentions, vous avez accepté le budget de la Direction finances et patrimoine vert.

La présidente : – Nous passons à la Direction

7. SERVICES INDUSTRIELS

La discussion n'est pas utilisée.

- 70 Secrétariat général**
- 71 Finances, administration et développement**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 77 Multimédia**
- 78 Service commercial**
- 70 Secrétariat général**

Nous sommes au bout des rubriques, il n'y a pas de demande de parole. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Le budget de cette direction a été accepté par 10 oui, 1 non et 4 abstentions.

La présidente : – Nous passons maintenant au vote sur le budget global de la Direction services industriels. Ceux qui approuvent le budget de cette direction votent oui. Ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote sur le budget – Direction des services industriels

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 49 oui, 26 non et 11 abstentions, vous avez approuvé le budget de cette direction.

La présidente : - Nous passons maintenant au

Plan des investissements – Années 2013 à 2016

J'ouvre la discussion générale sur le plan des investissements. La parole n'est pas demandée.

La discussion n'est pas utilisée.

Nous voterons sur ce plan dans les conclusions du préavis.

Discussion générale finale.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – La représentante de notre groupe s'était exprimée hier en introduction pour indiquer que la position du groupe PLR au Conseil communal sur le budget global dépendrait en grande partie du sort qui serait réservé aux amendements déposés. Dès lors que nous venons d'effectuer ce travail et que nous devons faire le point sur ce qui a passé ou non, je suggère une suspension de séance.

Motion d'ordre

M. Philipp Stauber (UDC) : – C'est la même remarque.

La présidente : – J'ouvre la discussion sur ce qui est une motion d'ordre selon l'article 83 du Règlement.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – La spécialiste de ces motions d'ordre n'est pas là aujourd'hui, mais je suis son remplaçant et je pense qu'il est effectivement utile que les groupes puissent se retirer et débattre d'une discussion qui a quand même été très intense.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche est tout à fait d'accord avec cette suspension de séance.

Vote sur la motion d'ordre.

La présidente : – Cinq conseillers soutiennent-ils ? Nous allons donc passer au vote sur cette motion d'ordre. Les personnes qui sont favorables à la motion d'ordre demandant la suspension de la séance votent oui. Les personnes qui sont contre votent non. Il est possible de s'abstenir. Les personnes qui sont favorables lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes qui sont contre. Les personnes qui s'abstiennent.

Avec 2 abstentions vous avez très largement accepté cette motion d'ordre.

Le PLR se réunit dans la salle des commissions, l'UDC reste dans la salle du conseil communal, La Gauche va dans la salle des mariages, les Verts dans les pas perdus et les Socialistes dans la salle du Bureau du Conseil communal.

La séance est suspendue durant dix minutes suite à la motion d'ordre.

La présidente : – Je vais maintenant ouvrir la discussion générale finale sur le budget et je donne la parole à M. Claude Bonnard.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Nous avons passé de longues heures à examiner ce budget. Le travail de la commission a été pratiquement doublé par celui du plénum qui a pu se déterminer démocratiquement sur presque tous les amendements qui avaient été proposés en Commission des finances. Le travail démocratique a été fait, il a conclu à un budget qui est certainement celui que personne ne souhaiterait avoir, mais c'est la solution

à laquelle nous sommes arrivés. Car si nous faisons le compte, les sept directions qui ont été examinées ont toutes eu leur budget accepté. Maintenant en politique il y a peut-être d'autres manières de voir les choses et c'est là où cela commence un peu à se compliquer. Il faut voir les conséquences relativement graves sur des projets qui sont lancés par l'Administration, des projets qui ont été faits avec le plus de soin possible par les personnes qui travaillent pour l'Administration et pour la Commune de Lausanne. Sans parler de la conséquence démocratique du déni de démocratie par rapport à ce que nous avons déjà décidé dans nos travaux précédents. Pour ces raisons je demande que le vote final soit fait à l'appel nominal.

La présidente : – Pour ne pas oublier je le demande tout de suite, cinq conseillers approuvent-ils cette demande ? C'est le cas.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Il est vrai, comme l'a dit notre confrère Bonnard, que c'est assez rare que nous passions autant de temps sur un budget. Je crois que cela témoigne à tous les niveaux d'un intérêt extrêmement élevé en cette période financière difficile, tant de la part de la Municipalité que du Conseil communal. Cela étant, la ligne directrice pour assainir la Ville de Lausanne qui consiste à partager entre un 50 % de nouvelles recettes et un 50 % d'économies et donc une augmentation massive et tous azimuts des taxes ne nous convient pas. Nous avons tenté à travers nos amendements d'endiguer cette augmentation massive. Nous y sommes parvenus pour certains postes dont le refus a été partagé par ce Conseil, mais la majorité de nos amendements ne sont pas passés. Par ailleurs, avant même que nous débattions lors de ce Conseil de ces augmentations massives de taxes, votre Conseil avait décidé d'une distribution arrosoir liée aux déchets d'un équivalent de plus de 10 millions de francs. On est donc en pleine contradiction. D'une part on distribue 10 millions de francs, d'autre part pour compenser on augmente massivement des taxes dans tous les services. Nous estimons au PLR que, même si la volonté d'économies doit être saluée, la ligne directrice n'est pas la bonne. Enfin nous souhaitons encore une fois insister sur le fait que si cette Ville souhaite d'une manière systémique endiguer le trou de ses finances, il n'y a qu'une véritable solution, celle d'attirer des contribuables qui permettent d'équilibrer le budget. Pour ces raisons, nous ne pourrions ce soir que refuser le budget.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Qu'avons-nous appris durant ces débats ? **Planification financière et maîtrise des finances.** La Municipalité n'a ni une stratégie financière, ni un plan financier à moyen terme. Nous avons également appris qu'elle n'est pas en mesure de fournir une ébauche du budget 2014 avant octobre 2013 et apparemment la Municipalité n'est pas en mesure de présenter des comptes par activité. L'existence de tels outils va de soi dans toute entité d'une certaine taille. La Commune de Lausanne, avec un budget de 1,8 milliard de francs et une dette bancaire brute de 2,5 milliards de francs, s'en prive. Que faut-il penser de cet état de fait ? S'agit-il de dilettantisme ou de négligence cavalière ? Ou faut-il admettre que la Municipalité ne veut pas se laisser regarder dans les cartes ? L'UDC ne veut pas déposer une motion ou un postulat à ce sujet. Par contre en tant que vice-président de la Commission des finances, je me permettrai d'inviter cette commission à déposer une initiative qui vise à combler les lacunes les plus criantes et libérer la Municipalité du ridicule de la situation actuelle.

De la légalité de l'esprit des lois. Illégal, irrecevable, inapplicable, flou, inopportun, maladroit, trop tard : voici le vocabulaire des « Nein-Sager » qui craignent de s'afficher comme tels. (*M. Stauber remet à M. Tétaz un document à afficher sur le rétroprojecteur*) Petite leçon budgétaire à leur intention : Avec son article 93a, la Loi sur les communes donne au Conseil d'Etat la compétence de fixer par voie d'arrêté les règles relatives au budget et aux comptes communaux. Premier élément affiché en haut. Le règlement sur la comptabilité des communes énonce à l'article 2 les principes de gestion applicables suivants : « Les finances communales sont gérées conformément au principe de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire ». Le chapitre 14 de la Loi sur les communes traite de la mise sous régie et de la mise sous contrôle des communes. L'article 150 en expose les motifs : « Le Conseil d'Etat, après enquête, met

sous régie toute commune dont les autorités se sont écartées de leurs devoirs. S'écartent notamment de leurs devoirs les autorités qui, soit sciemment, soit par imprudence ou négligence grave, soit par des imprudences ou des négligences répétées, ont par actes ou par abstentions » ... et je vous lis juste le dernier élément « ... mis en péril l'équilibre des finances communales ». Selon quelle interprétation de la loi le budget de la Ville de Lausanne est-il équilibré ? Aldous Huxley nous apprend dans son roman satirique *Animal Farm* que tous les animaux sont égaux, que les cochons se considèrent plus égaux que les autres animaux et donc moralement supérieurs, dans leur intérêt et à leur avantage bien sûr. Pour paraphraser Huxley, notons que les budgets de la gauche sont plus équilibrés que ceux des autres acteurs politiques même quand ils ne le sont pas, et naturellement dans l'intérêt et l'avantage de la gauche. Honni soit qui mal y pense.

Du rôle des commissions. Certains intervenants ont critiqué le fait que l'UDC présente régulièrement des amendements au Conseil communal, des amendements qui n'ont pas été abordés durant les séances de commission. Comme M^{me} la directrice des Finances l'a mentionné, la majorité de nos amendements au budget 2013 a été longuement débattue par la Commission des finances, un seul a été accepté par la commission, alors que le Conseil en a accepté quatre de plus. Les 37 amendements de l'UDC ont été traités en moins d'une heure. A titre d'exemple : l'amendement au sujet de la suppression du budget du BLI a duré moins d'une minute. En réalité les idées étaient faites d'avance, investir plus de temps dans les débats aurait été un pur gaspillage. S'il fallait une illustration supplémentaire du rôle réel de certaines commissions, je citerais la Commission 88 qui traite de la vie nocturne lausannoise et dont la première séance de travail aura lieu lundi prochain. Cette séance abordera le préavis 2012/58 intitulé « Politique municipale en matière d'animation et de sécurité nocturne ainsi que de préservation de l'espace public ». Comme nous l'avons relevé, certaines conclusions de ce préavis ont déjà été votées hier soir. « Alea jacta est », les jeux sont faits, les dés sont pipés. Il va de soi que l'UDC sera discrète durant les discussions en commission, le vrai débat ayant lieu plus tard ici au Conseil communal.

Les augmentations de salaire des hauts fonctionnaires. Nous avons appris durant ces débats que les hauts fonctionnaires de la Commune de Lausanne bénéficient d'augmentations de salaire allant jusqu'à 5,1 % en termes réels alors que les comptes 2011 affichent un déficit de 99 millions de francs. Un déficit de 100 millions de francs est prévu pour 2012 et un déficit de 45 millions en perspective pour 2013. Nous avons également appris qu'un redimensionnement de ces augmentations exigerait une longue procédure de consultation auprès des intéressés. M. Oppikofer nous annonce déjà le conflit social qu'il envisage de déclencher pour défendre les salaires les plus élevés, un indice clair pour identifier la gauche aujourd'hui avec la nomenclature d'hier. Ceci va de pair avec un conseil communal qui accepte que les employés de la Ville qui y siègent votent leurs propres augmentations de salaire, sans gêne ni conflit d'intérêt. Quant à la suite à donner à notre projet d'amendement, vu l'intérêt manifesté par certains d'entre vous, l'UDC contactera les autres partis pour sonder l'opportunité d'une démarche commune, cette fois en bonne et due forme. Deux mots concernant les Verts et La Gauche tout de même. A l'issue de ces débats nous constatons une fois de plus que le parti des Verts a été absorbé intellectuellement par les socialistes. L'écologie s'est effacée de leur répertoire au point qu'en les écoutant on ne peut plus identifier leur appartenance à un parti écologique. Quant à La Gauche, nous lui adressons nos compliments pour sa ligne politique cohérente, quand bien même nous ne partageons ni son analyse ni ses conclusions. Monsieur Buclin, nous avons particulièrement apprécié votre référence aux marchés financiers et leurs intérêts historiquement bas, à l'instar d'ailleurs de M. Mivelaz qui accorde toute sa crédibilité à Standard & Poor's pour justifier le budget et la dette de la Ville. Mesdames et messieurs de La Gauche, l'UDC est curieuse de voir comment cette cohérence s'exprimera lors du vote du budget. L'UDC refusera ce budget qui n'est pas le sien et qui, comme M. Mivelaz l'a fort judicieusement relevé, est l'expression d'une politique à l'opposé de celle de l'UDC. Si nous avons déposé des projets d'amendements c'est avant tout pour indiquer le chemin que les finances de la Ville devraient prendre en vue d'un équilibre budgétaire. Puisque

toutes les nouvelles recettes ont déjà été votées, refuser le budget 2013 revient à l'équilibrer, du moins en partie et pour la durée du refus. Notre refus a précisément ce but et même réduit au budget 2012, le budget des charges reste confortable et permettra à la Ville de maintenir son train de vie joyeux et excessif.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Une fois de plus avec l'UDC, tout le monde en prend pour son grade. L'UDC, M. Stauber en particulier, donne des leçons d'économie publique, des leçons de loi à tout le monde, par contre il a oublié de prendre des leçons de littérature. Si ce qu'il dit est aussi valable que ses références littéraires, on a bien raison de ne pas l'écouter. Ce n'est pas Huxley qui a écrit la « Ferme des animaux » mais Orwell. Cela étant dit, La Gauche est très partagée entre un non, un oui et une abstention. Le non n'est pas le non de la droite bien évidemment. C'est un non qui montre l'opposition de la gauche à une politique d'austérité copiée justement sur celle de droite. Autant voter l'original, ou pratiquer l'original à la limite. Une politique de gauche qui gentiment, année après année, mois après mois, budget après budget, glisse vers la droite. Et de cela un bon tiers d'entre nous n'en veut pas. Ce non aura aussi valeur d'avertissement pour le prochain plan de mesures PSAF, madame la municipale des Finances. Si le curseur continue à glisser, nous continuerons nous aussi à glisser vers le non. Le oui lui est un oui résigné. Un oui obtenu grâce à quelques amendements que nous aurons obtenus avec l'appui d'une droite incohérente et, pour la pire d'entre elle, d'une droite populiste. Un oui qui est aussi lié à une question importante : quelle utilité y a-t-il à priver d'un budget l'administration de la Ville de Lausanne l'an prochain ? Et une question qui a d'ailleurs été évoquée hors de cet hémicycle par la Municipalité : si le budget était refusé, à quoi ressemblerait le suivant ? Serait-il plus proche de celui dont rêve la droite ou serait-il plus proche de celui dont nous rêvons ? La question peut se poser. Finalement les abstentionnistes qui formeront le troisième tiers sont celles et ceux qui sont tiraillés entre ces deux extrêmes, ce qui prouve qu'à la gauche nous n'avons plus de vision dogmatique comme le dit sans cesse la droite de l'échiquier politique. La position de La Gauche est donc partagée.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – En introduction, le groupe Socialiste soutiendra bien évidemment ce budget à l'instar du groupe des Verts. Nous souscrivons aux affirmations de M. Bonnard en introduction. Pour une fois c'est nous qui suivons les Verts. Autrement qu'avons-nous appris ? Pas grand-chose, la droite de ce Conseil, et l'UDC en particulier, va démontrer qu'elle ferait une politique différente de celle de la majorité de gauche. C'est allé au-delà de nos espérances puisqu'elle ne respecte pas les institutions par les préavis votés, qu'elle demande à la Municipalité de suspendre l'application de règlements votés démocratiquement au sein de ce Conseil, notamment le Règlement sur le personnel et qu'elle refuse tout partenariat social. On a aussi appris que le PLR va également refuser ce budget, bien que représenté au sein de la Municipalité avec l'une des directions les plus essentielles en ces temps de gros investissements pour la Ville. On en prend note. J'appelle la majorité de gauche à prendre ses responsabilités face à cette situation.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Quelques mots encore avant ce vote final important sur le budget. Je rappellerai que la situation financière de la Ville est fragile et difficile. La Municipalité a fait des efforts considérables en essayant de prendre les mesures les moins douloureuses possible. Le débat démocratique s'est fait largement en Commission des finances, mais aussi hier soir. Il a pu se faire sereinement et certains amendements ont été adoptés par ce Conseil et la Municipalité les mettra bien sûr en œuvre. La Municipalité appelle toutefois ce Conseil à prendre ses responsabilités, voter un budget est un acte fondamental dans une vie de parlementaire, voter un budget c'est octroyer et permettre des prestations pour près de 1,8 milliards. Je rappelle que la Ville de Lausanne est en termes de budget l'une des plus grandes collectivités publiques suisses, plus importante que de nombreux cantons suisses. Elle est la deuxième ville à cet égard après Zurich. Des responsabilités importantes portent donc sur nos épaules à toutes et tous, la Municipalité et ce Conseil. La Municipalité invite également ce Conseil à éviter les blocages. Je crois qu'il y a un ordre du jour suffisamment

important qui doit être traité par ce Conseil pour éviter encore des mois de blocage le cas échéant. Voilà les éléments principaux dont la Municipalité souhaitait vous faire part et elle vous invite bien évidemment à voter le budget 2013.

La présidente : – Nous allons donc voter maintenant les conclusions du rapport-préavis 2012/45, principalement la conclusion N° 1 pour laquelle je demande à M. le rapporteur les conclusions de la Commission des finances.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances avait accepté la version précédente du budget telle qu'elle avait été traitée en commission et accepté la conclusion N°1 par 8 oui, 3 non et 4 abstentions.

La présidente : – Nous vous présentons la version corrigée amendée par votre Conseil. Les chiffres ont ainsi légèrement changé et c'est donc bien sur ces montants-là que vous allez vous déterminer.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2013

Charges	Fr.	1 829 272 000.-
Revenus	Fr.	1 784 332 300.-
Excédent des charges	Fr.	44 939 700.-

Nous prendrons acte ensuite des deux points suivants : le plan d'investissements et l'évolution présumée de la situation financière pour 2013 et nous ferons un vote final sur le rapport-préavis 2012/45. Donc nous commençons par la conclusion No 1. Elle sera traitée par vote électronique.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – J'aurais peut-être dû préciser, il s'agit bien sûr du budget de fonctionnement pour lequel je demande un vote nominal.

La présidente : – D'accord, alors il s'agit d'un vote nominal pour lequel vous votez oui si vous acceptez la conclusion 1, telle qu'on vous l'a présentée tout à l'heure avec les correctifs. Vous votez non si vous le refusez. Et vous pouvez vous abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominal – Conclusion N° 1

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 48 oui, 38 non et 5 abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 1 concernant le budget de fonctionnement de l'exercice 2013.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, Dolivo Jean-Michel, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Frund Sarah, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Knecht Evelyne,

Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Oberson Pierre, Paccaud Isabelle, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Bovet Laurianne, Crausaz Mottier Magali, Hubler Alain, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David.

Je passe maintenant à la conclusion N° 2, de prendre acte du plan des investissements pour les années 2013 à 2016. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances avait accepté la conclusion N° 2 par 12 oui, sans opposition et 3 abstentions.

Vote – Conclusion N° 2

La présidente : – Nous allons voter cette prise d'acte, je ne vois pas comment le Conseil peut manifester son accord sans cela. Je vous propose un vote à main levée sur cette conclusion N° 2. Ceux qui sont d'accord de prendre acte du plan d'investissements pour les années 2013 à 2016 lèvent la main. Ceux qui sont contre. Ceux qui s'abstiennent. Avec un

Par une large majorité, 2 oppositions et un certain nombre d'abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 2.

Concernant la conclusion N° 3, il s'agit également de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2013. Monsieur le rapporteur donnez-nous les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Par 13 voix contre 2, sans abstention, la conclusion N° 3 avait été acceptée par la Commission des finances.

Vote – Conclusion N° 3

La présidente : – Les personnes qui acceptent de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2013 lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent.

Par une majorité de oui, un certain nombre de refus, et quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 3.

Nous procédons maintenant au vote de l'ensemble du préavis 2012/45. Nous procéderons par un vote électronique. Les personnes qui acceptent l'ensemble des conclusions du préavis N° 2012/45 votent oui. Les personnes qui le refusent votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Vote nominatif – Ensemble du Préavis N° 2012/45

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 48 oui, 37 non et 6 abstentions, vous avez accepté les conclusions du rapport-préavis 2012/45.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Corboz Denis, Decollogny Anne-Françoise, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Jaquet-Berger Christiane, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Neumann Sarah, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Vazquez

Francisco, Salzman Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Christiane, Blanc Mathieu, Buclin Hadrien, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, Dolivo Jean-Michel, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Frund Sarah, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Oberson Pierre, Paccaud Isabelle, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Bovet Laurianne, Crausaz Mottier Magali, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Oppikofer Pierre-Yves, Payot David.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/45 de la Municipalité, du 18 octobre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2013 comme il suit :

Charges	Fr. 1'829'272'000.–
Revenus	1'784'332'300.–
Excédent des charges	Fr. 44'939'700.–

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2013 à 2016 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2013.

La présidente : – Je vous propose de prendre la pause jusqu'à 21 h.

La séance est levée à 20 h 30.